



Compte rendu de la sportive Du mardi 14 novembre 2017

Présents : Jean-Paul Auriole, Jérôme Renier, Jérôme Duval, Solo Ralaarison, Pascal Bertrand

Excusé : Renaud Thorez

Absents : Valérie Bruno-Hamdoun, Ludovic Martin

Demande de mutation exceptionnelle de M. Geoffroy Bertrand.

Cette demande a été transmise à la ligue. Cette dernière n'a pas accordé sa mutation exceptionnelle pour cause de déménagement conformément à l'article II.206.5 des règlements généraux qui précisent qu'il ne peut pas y avoir de mutation pour cause de déménagement pour les joueurs qui ont un classement supérieur à 12.

Janville-Lardy contre le Plessis-Pâté en D2 poule C journée 3.

Rien n'est signalé sur la feuille de rencontre, les capitaines envoient chacun leurs mails qui sont contradictoires à la commission sportive.

La commission n'est pas compétente pour statuer sur des faits de jeu qui ne sont pas notés au dos de la feuille de rencontre. Par contre, la commission sportive recommande à tous les joueurs que les rencontres se passent dans les meilleures conditions dans le respect de chacun, même si des parties ou des rencontres sont tendues au niveau du jeu ou des classements dans la poule concernée.

Rencontre Savigny 1 La ville du bois 3 en D1 Poule D journée 3

Rapport du juge-arbitre de la rencontre :

Le joueur Oblette Frédéric ne s'est pas présenté pour la 8^{ème} partie. Conformément au règlement sportif Art II.117 Retard : *Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.*

Décision de la Sportive à l'unanimité : Savigny gagne 34/20 les points perdus ou gagnés par Oblette ne sont pas comptabilisés.

Incident Ballancourt / Igny en D3 poule A journée 3

Rencontre arrêtée par Igny suite à plusieurs problèmes de comportements.

Décision de la sportive : La rencontre est à rejouer le samedi 2 décembre à 15h à Ballancourt en présence d'un juge arbitre. De plus, les capitaines et les présidents des deux clubs sont convoqués à une commission sportive le jeudi 30 novembre à 20h00 à Mennezy.

Demande de Sébastien Ledain pour inscrire 2 équipes vétérans après la date butoir et de disputer un tour qualificatif pour la qualification pour le niveau régional.

Décision de la sportive à l'unanimité : Pour toutes les compétitions, les inscriptions des joueurs ou des équipes ont été retardées le plus tard possible. En conséquence, pour toutes les compétitions, il ne peut y avoir de dérogation pour quelque motif que ce soit. D'autre part la formule de CNV sur notre département est conforme au règlement de ce championnat. il ne peut y avoir une journée de qualification car cela reviendrait à faire 2 épreuves qualificatives pour un même championnat.

Arrêt sur blessure d'un joueur sur la rencontre Etrechy / Brétigny en D1 poule A

Journée 3

Article 26-2 du règlement :

Un certificat médical montrant l'incapacité du joueur à poursuivre la rencontre est envoyé dans les cinq jours au secrétariat du comité, la Commission Sportive appréciera alors s'il y a lieu de rétablir le(s) point(s) de défaite du joueur blessé et de corriger le score de la rencontre en conséquence.

Décision de la sportive : Le certificat n'ayant pas été envoyé dans les 5 jours, la demande de non prise en compte des parties restantes n'est pas recevable.

Réserve sur la rencontre Draveil / Viry-Chatillon en PR poule B journée 2

Une réserve a été déposée par le capitaine de Viry-Chatillon car au cours d'une partie un joueur de Draveil a pris en temps mort supérieur à 1 minute.

Dans une partie, c'est l'arbitre de table qui est chargé de chronométrer les temps. En l'absence de juge-arbitre officiel désigné, et n'ayant pas donc pas de rapport, la commission sportive ne peut statuer sur ce cas.

Toutefois la commission sportive rappelle à l'ensemble des clubs les différents temps.

- L'heure de début d'une rencontre est 20h45.
- Les fiches de compositions d'équipes doivent être remises 15 minutes avant le début de la rencontre.
- La période d'adaptation (ce n'est pas un échauffement) est de 2 minutes.
- Le temps mort ainsi que le temps entre 2 manches est de 1 minute.

Sondage Jean Bruger :

Actuellement, la formule des rencontres est la suivante :

- Les demi-finales sont jouées au score acquis
- En finales toutes les parties sont jouées

Proposition : les 2 rencontres se jouent au score acquis.

Intérêt de ce changement :

- Gain de temps sur la journée (environ 1h)
- Éviter que les rencontres déséquilibrées aillent jusqu'à leur terme
- Les joueurs ne sont plus motivés pour jouer quand le résultat de la rencontre est connu

Inconvénients de ce changement :

- Certains jeunes, dans une équipe, pourraient faire 6 matchs alors que d'autres n'en feraient que 4.

Résultat du sondage auprès des clubs : 11 Pour 1 Contre